

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau coroners à temps partiel pour un mandat de deux ans à compter du 12 juin 2010 :

- monsieur Michel Ferland, avocat à Montréal;
- monsieur Bernard Lefrançois, avocat à Sept-Îles;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau coroners à temps partiel pour un mandat de deux ans à compter du 3 août 2010 :

- madame Sylvie Dragon, médecin à Longueuil;
- madame Hélène Favron, médecin à Longueuil;
- monsieur Jacques Robinson, médecin à Montréal.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

53749

Gouvernement du Québec

### **Décret 458-2010, 26 mai 2010**

CONCERNANT la nomination de membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 385 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001) énonce que la Commission des lésions professionnelles est composée de membres dont certains sont commissaires;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 385 de cette loi prévoit que les membres autres que les commissaires sont issus soit des associations d'employeurs, soit des associations syndicales;

ATTENDU QUE le quatrième alinéa de cet article énonce que les membres issus des associations d'employeurs sont nommés par le gouvernement parmi les personnes dont le nom apparaît sur une liste dressée annuellement pour chaque région où la Commission des lésions professionnelles possède un bureau, par le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU QUE le cinquième alinéa de cet article énonce que les membres issus des associations syndicales sont nommés par le gouvernement parmi les personnes dont le nom apparaît sur une liste dressée annuellement pour chaque région où la Commission des lésions professionnelles possède un bureau, par ce conseil d'administration;

ATTENDU QU'en application de l'article 392 de cette loi, la durée du mandat d'un membre autre que commissaire est d'un an;

ATTENDU QUE l'article 403 de cette loi précise que le gouvernement fixe, conformément au règlement qu'il a édicté par le décret numéro 1280-98 du 30 septembre 1998 en application de l'article 402 de cette loi, la rémunération des membres de la Commission des lésions professionnelles autres que les commissaires;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 626-2009 du 27 mai 2009, le gouvernement a procédé à la nomination de membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles et que leur mandat viendra à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles, pour un mandat d'un an à compter du 2 juin 2010;

ATTENDU QUE les listes prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 385 de la loi ont été dressées par le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail;

QUE les personnes suivantes soient nommées à la Commission des lésions professionnelles, pour un mandat d'un an à compter du 2 juin 2010, à titre de :

#### 1) MEMBRES ISSUS DES ASSOCIATIONS D'EMPLOYEURS :

##### CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour un nouveau mandat :

- madame Suzanne McNeil.

##### ESTRIE

Pour un nouveau mandat :

- madame Nicole Généreux.

##### LONGUEUIL

Pour un nouveau mandat :

- monsieur Gaston Turner.

## QUÉBEC

Pour un nouveau mandat :

— madame Suzanne McNeil.

## YAMASKA

Pour un nouveau mandat :

— madame Nicole Généreux.

2) MEMBRES ISSUS DES ASSOCIATIONS  
DE TRAVAILLEURS :

## BAS-SAINT-LAURENT

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Mario Boudreau;  
— madame Aline Rousseau.

## CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— madame Aline Rousseau;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron, aide-générale,  
Les Constructions Penan Itée;

— madame Katie Simard, répartitrice, secrétaire et  
préposée à la bibliothèque, Ville de Victoriaville.

## ESTRIE

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Pierre Beaudoin;  
— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— madame Katie Simard.

## LANAUDIÈRE

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— madame Katie Simard.

## LAURENTIDES

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— madame Katie Simard.

## LAVAL

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— madame Françoise Morin;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— madame Katie Simard.

## LONGUEUIL

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Serge Adam;  
— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— monsieur Alain Paquette;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;

— monsieur Yves Ducharme, retraité, Syndicat  
de l'agriculture AFPC;

— monsieur Richard Fournier, représentant, Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA – Canada);

— madame Katie Simard.

#### MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— monsieur Jean-Pierre Périgny;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— madame Katie Simard.

#### MONTRÉAL

Pour un nouveau mandat :

— madame Isabelle Duranleau;  
— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— madame Marie-Claude Morin;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— madame Katie Simard.

#### QUÉBEC

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— madame Aline Rousseau;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— madame Katie Simard.

#### RICHELIEU-SALABERRY

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Serge Adam;  
— monsieur Éloi Lévesque;

— monsieur Roland Meunier;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— monsieur Yves Ducharme;  
— madame Katie Simard.

#### SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Pour un nouveau mandat :

— madame Louise Gauthier;  
— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— madame Katie Simard.

#### YAMASKA

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Serge Adam;  
— monsieur Éloi Lévesque;  
— monsieur Roland Meunier;  
— madame Carmen Surprenant.

Pour un premier mandat :

— madame Suzanne Caron;  
— monsieur Richard Fournier;  
— madame Katie Simard.

QUE les personnes nommées membres à la Commission des lésions professionnelles en vertu du présent décret soient rémunérées suivant les conditions prévues au Règlement sur la rémunération des membres de la Commission des lésions professionnelles autres que les commissaires édicté par le décret numéro 1280-98 du 30 septembre 1998.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

53752